

# Enfance sans barreaux

Année 3 - Bulletin n°3 - 30/06/2015

## EDITO

### Les accomplissements du programme Enfance sans barreaux

**T**rois années se sont désormais écoulées depuis le démarrage du programme « Enfance sans Barreaux » en juillet 2012 ; des années riches en accomplissements.

S'il ne fallait retenir que quelques points forts de notre action – et c'est un choix arbitraire – il conviendrait d'évoquer tout d'abord le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre nos partenaires d'Afrique et d'Amérique latine.

Citons, à titre d'exemples, la reprise en Afrique de « la parentalité positive », une approche éducative éprouvée en Amérique latine, qui vise à accompagner les parents dans l'instauration d'une relation constructive avec leur enfant infracteur ou encore le développement de la Charte régionale des médias en Amérique latine, inspirée de l'expérience africaine, par la signature de laquelle des journalistes se sont engagés à adopter un

langage respectueux des droits et de la dignité des enfants en conflit avec la loi.

La collaboration étroite qui s'est nouée entre nos organisations partenaires et les services de l'Etat ayant en charge la protection juridique et judiciaire de l'enfant, est un autre élément remarquable.

Entre autres, au Pérou, 54 juges et procureurs des villes d'Arequipa, de Cusco et de Lima ont ainsi répondu à l'appel lancé par l'Académie de la Magistrature (AMAG) afin de bénéficier d'une formation relative à la déjudiciarisation et à la justice réparatrice donnée par COMETA (Compromiso desde la Infancia y Adolescencia) et OPA (Observatorio de Prisiones de Arequipa), nos deux partenaires péruviens.

En Côte d'Ivoire, notre partenaire Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) introduit

régulièrement auprès des tribunaux des demandes pour l'établissement de jugements supplétifs de naissance afin que les enfants bénéficient, en raison de leur minorité, de la protection qui leur est due.

Enfin, même si les statistiques sont parfois réductrices, elles n'en restent pas moins éloquentes. Voici, pour conclure, le nombre de bénéficiaires atteints dans le cadre de ce programme depuis son démarrage :

- **10 252** enfants ;
- **8 247** membres de l'entourage familial ;
- **1 845** travailleurs sociaux de centres fermés et ouverts ;
- **3 147** acteurs de la justice ;
- **1 047 480** membres des communautés et de la société civile ;
- **1 500** professionnels des médias.

**Anne-Laurence Lacroix,**  
Directrice des Programmes du BICE

#### Pages 2 - 3

- Congrès mondial sur la justice juvénile
- Evaluation ESB
- Plaidoyer



#### Pages 4 - 6

- Sensibilisation et médias
- Pratiques réparatrices
- Interview d'Eric Koffi Gnamien - DDE-CI



#### Pages 7 - 8

- Séminaires et formations
- Brésil : campagne contre l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale



## Programme ESB

### L'année 3 en chiffres

#### 9 pays d'action

Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Guatemala, Mali, Pérou, République Démocratique du Congo et Togo

#### Bénéficiaires

**3 834**

enfants en conflit avec la loi

**2 607**

membres de l'entourage familial des enfants en conflit avec la loi (pères, mères, tuteurs)

**488**

travailleurs sociaux des centres fermés et ouverts

**1 174**

acteurs de la justice juvénile (juges, police judiciaire, etc.)

**9 720**

membres des communautés et de la société civile

**650**

membres des médias (radios communautaires et nationales, tv, presse écrite, etc.)

## Participation au Congrès mondial sur la justice juvénile : une reconnaissance de l'expertise du BICE et de ses partenaires



Directeur exécutif du BNCE-Togo, a animé un atelier sur les conditions de détention des mineurs. Eric Koffi Gnamien, Coordinateur du programme à DDE-CI, est intervenu lors d'un atelier sur la justice juvénile dans les situations de crise humanitaire.

Ce Congrès a rassemblé des représentants de gouvernements, des experts internationaux et des ONG spécialisées dans le domaine de la justice juvénile, permettant ainsi aux partenaires ESB d'avoir des échanges d'informations et de pratiques ainsi que de tisser des relations en vue de la poursuite de leurs activités.

Comme l'a souligné Aimé Ngaliema Adji, « ce Congrès a été une chance, et je suis très heureux d'avoir pu y assister [...] A notre retour en RDC, nous avons participé à une émission radiotélévisé afin de partager et restituer certaines pratiques et idées entendues durant le Congrès. »

**D**u 26 au 30 janvier 2015, les dix organisations partenaires du programme Enfance sans Barreaux (ESB) ont participé au Congrès mondial sur la justice juvénile, organisé à Genève par la Confédération helvétique et Terre des Hommes.

Durant ce Congrès, plusieurs partenaires ESB sont intervenus en tant qu'experts. Aimé Ngaliema Adji, Coordinateur au BNCE-RDC, a partagé son expérience, en séance plénière, sur « La coordination entre les acteurs publics et la société civile en vue de la réinsertion des enfants en conflit avec la loi ». Martin Estrella Garcia, Directeur du Centre La Dolorosa en Équateur, a animé un atelier sur l'approche psychosociale dans la prise en charge et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Alphonse Akakpo,

## Réunion d'évaluation du programme Enfance sans barreaux

**L**e 24 et 25 janvier 2015, les partenaires ESB se sont retrouvés à Genève afin d'évaluer les trois années du programme.

L'objectif de cette réunion était de faire émerger les forces et opportunités de la mise en œuvre du programme ainsi que les défis et obstacles dont il faut tenir compte dans l'élaboration du prochain programme.

Tous les participants ont émis le souhait de voir se renouveler le programme afin de consolider les acquis et les résultats atteints et de maintenir la dynamique positive générée à la fois avec les autorités, les acteurs de la justice ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les médias.



## PLAIDOYER

### Colombie : le Comité des droits de l'enfant relaye les préoccupations du BICE et des Tertiaires Capucins

En janvier 2015, la Colombie a été examinée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. A cette occasion, le BICE et les Tertiaires Capucins ont soumis au Comité un rapport alternatif dans lequel ils exprimaient de nombreuses préoccupations, notamment la tendance à la réduction de l'âge de la responsabilité pénale, les conditions de détention et le recours excessif à la privation de liberté dans ce pays.

Ces préoccupations ont été prises en compte par le Comité et relayées dans la liste de questions adressée au gouvernement colombien en prélude à la session d'examen.

Dans ses Observations finales, ces questions sont également revenues. En effet, le Comité s'est dit préoccupé par la tendance à la réduction de l'âge de la responsabilité pénale, le manque de formation des professionnels du système de justice juvénile, le recours excessif à la privation de liberté ainsi que les mesures insuffisantes destinées à améliorer les conditions de détention.

### Pérou : les conditions de détention des enfants soulevées devant le Conseil des droits de l'homme

En septembre 2014, durant la 27<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le BICE et ses partenaires au Pérou, COMETA et OPA, ont interpellé le gouvernement péruvien sur les conditions de détention des mineurs en conflit avec la loi. Dans une communication orale, María Consuelo Barletta Villaran, Directrice de COMETA, a souligné que malgré l'adoption d'un Plan national pour la prévention et le traitement des mineurs en conflit avec la loi, son financement reste inadéquat. En conséquence, les droits fondamentaux des adolescents privés de liberté continuent à être bafoués, notamment à cause de la surpopulation carcérale et de l'absence d'infrastructures élémentaires.

### Succès de plaidoyer pour le BICE et le BNCE-Togo

En janvier 2015, le Ministère de la Justice togolais a décidé de transformer le « *Guide de bonnes pratiques pour la protection des mineurs en conflit avec la loi au Togo* » en Directive nationale afin de garantir une meilleure protection des droits des enfants en conflit avec la loi. La directive devrait être adoptée avant fin 2015. Le BICE et le BNCE-Togo assurent le suivi du processus d'adoption et continuent leurs actions de plaidoyer afin de garantir l'application effective de ces mesures.

Ce Guide de bonnes pratiques pour la protection judiciaire et sociale des mineurs en conflit avec la loi a été élaboré par le BICE et le BNCE-Togo afin de contribuer au développement durable d'une culture du respect et de la protection des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi.

### Mali : le BNCE-Mali assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'Examen Périodique Universel du Mali, le BNCE-Mali a mis en place un groupe d'organisations, composé notamment du Conseil Consultatif National des Jeunes, du Parlement des enfants et d'autres ONG. Le 24 novembre 2014, le BNCE-Mali et les autres membres du groupe ont rencontré le Premier ministre, Moussa Mara, et lui ont présenté un message de plaidoyer pour que le pays respecte davantage ses obligations en matière de protection des droits de l'enfant. Le Premier ministre a salué l'initiative et a reconnu le retard pris par le gouvernement dans la mise en œuvre de ses engagements. Il a renouvelé sa détermination à appliquer les recommandations acceptées. Pour cela, il a été décidé de mettre en place un mécanisme de suivi périodique et de faire un point trimestriel avec le cabinet du Premier ministre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et les initiatives à prendre à cet effet. Le BNCE-Mali continue de coordonner l'action du groupe d'organisations qui se rencontre mensuellement pour discuter des enjeux du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

### Pour une réhabilitation du Code de protection de l'enfant

Durant les trois ans du programme ESB, le BNCE-Mali a exercé un plaidoyer constant auprès des autorités et des députés pour la réhabilitation juridique du Code de protection de l'enfant qui, après adoption en 2002 par le Parlement, n'avait pu être promulgué dans les délais légaux. Le Code prévoit notamment des mesures de substitution à la privation de liberté et des mécanismes axés sur une approche réparatrice, comme les « délégués à la liberté surveillée ». Les acteurs de la justice font référence à ce Code même s'il n'est toujours pas intégré au cadre légal national. Afin que ce Code puisse prendre pleinement effet, le BNCE-Mali a mobilisé les députés afin de sortir de cet imbroglio juridique.



# SENSIBILISATION ET MEDIAS

## Des bandes dessinées pour promouvoir la protection des enfants en conflit avec la loi au Togo

Le BNCE-Togo a réalisé deux bandes dessinées de sensibilisation sur la justice juvénile. Elles sont distribuées lors de sessions de formation et d'activités de prévention organisées par le BNCE-Togo. Elles ciblent les enfants en conflit avec la loi, les parents, les communautés ainsi que les professionnels de la justice.

La première bande dessinée vise à informer le grand public et les services de police sur la justice réparatrice.

Ainsi, dans cette histoire, un policier apprend par exemple qu'il n'a pas le droit de placer un adolescent en garde à vue avec des adultes. Le plaignant et le jeune ayant commis l'infraction trouvent un accord, évitant ainsi à ce dernier d'aller en prison.

La seconde bande dessinée montre, quant à elle, l'importance de l'accompagnement des jeunes en conflit avec la loi et l'appui de la communauté.



## Pérou : un cours sur « les droits de l'enfant et les médias »

En janvier 2015, OPA a donné plusieurs cours sur « les droits des enfants en conflit avec la loi et les médias » à l'Université Catholique de Santa Maria (Arequipa), rassemblant 72 acteurs de la justice et professionnels des médias. L'objectif de ce cours était de contribuer à un changement d'approche des médias



dans leurs articles sur la justice juvénile. Les participants ont ainsi été formés aux droits de l'enfant et à la justice réparatrice. Ce cours a notamment permis aux participants de réaliser le rôle important des médias dans la promotion de la justice réparatrice et la sensibilisation de l'opinion publique à ce sujet.

## Guatemala : élaboration d'un diagnostic médias par l'ICCPG

« Comment les jeunes en conflit avec la loi sont-ils perçus par la société ? »

Afin de mesurer l'influence des médias sur l'opinion publique concernant les phénomènes de violences et de délinquance juvénile ainsi que sur la manière dont sont perçus les jeunes en conflit avec la loi, l'ICCPG a élaboré un vaste diagnostic médias.

Ce projet a débuté en 2013 avec l'élaboration d'outils de compilation de l'information, la réalisation d'un monitoring des principaux médias guatémaltèques et d'un sondage d'opinion. Cette analyse a permis de mettre en lumière quelques représentations d'une grande partie de la population sur la violence juvénile :

- la violence apparaît comme un phénomène quotidien ;
- les jeunes en conflit avec la loi proviennent de milieux familiaux non stables, qui ne leur apportent pas le soutien nécessaire ;
- la solution répressive n'est pas la plus répandue au sein de la population. Beaucoup de personnes mentionnent l'éducation et l'accès à l'emploi pour aider ces jeunes.

Cette étude, dévoilant les visions et représentations de l'opinion publique, peut permettre la mise en place d'une campagne de sensibilisation plus adaptée et efficace.

## PRATIQUES REPARATRICES

### Une boîte d'outils pédagogiques pour une meilleure justice réparatrice en Colombie

En se basant sur leur expérience de gestion de centres fermés et ouverts pour adolescents en conflit avec la loi, les Tertiaires Capucins ont mis en place une campagne de sensibilisation sur la justice réparatrice. Ils ont ainsi élaboré une boîte d'outils pédagogiques (« *El maletín de justicia restaurativa* ») contenant des jeux et des ateliers à réaliser avec les adolescents et leurs familles.

Ces ateliers permettent aux équipes des Tertiaires Capucins de travailler de manière ludique sur les principes et fondements de la justice réparatrice. Les jeux se jouent en groupe mais peuvent être aussi utilisés pour les interventions individuelles avec les jeunes. Une des réussites de cette boîte à outils est qu'elle a été élaborée pour et avec les jeunes. Elle garantit ainsi leur participation, élément essentiel à leur réinsertion.



### Histoire de vie

« *Ma vie a changé et je suis très reconnaissant envers les équipes des Tertiaires Capucins.* »

« Je m'appelle Juan, j'ai 17 ans et je bénéficie du programme ESB au centre La Dolorosa (Equateur). Je fais une formation de boulanger et suis des cours de théâtre. Aujourd'hui, je me sens différent et je veux changer pour devenir un homme bien. Je suis devenu un exemple pour mes camarades. Dans un mois, je serai libre mais j'ai décidé de terminer ma formation afin de sortir avec un diplôme. Je veux également continuer les cours de théâtre car j'adore ça !

Ma famille me soutient. Quand je sors du centre pour rendre visite à mes parents, je vois bien que le regard des gens de mon quartier a changé. Avant, ils parlaient mal de moi ; maintenant, ils me sourient et me serrent la main. Ma vie a changé et je suis très reconnaissant envers les équipes des Tertiaires Capucins qui m'ont aidé et conseillé à un moment de ma vie où j'allais mal et où je ne pensais qu'à faire de mauvaises choses. J'ai toute la vie devant moi et je vais continuer sur le bon chemin. J'ai appris à aimer et à dire non. Je remercie profondément les Tertiaires Capucins. »

### Des Cercles de culture pour favoriser la réinsertion des adolescents en conflit avec la loi au Brésil

La Pastoral do Menor a mis en place un programme de *Liberté Surveillée Communautaire* pour accompagner des adolescents effectuant une mesure en milieu ouvert. La force de ce programme est de se baser sur une stratégie participative. Pour chaque adolescent, un plan individuel est élaboré afin de définir les mesures socio-éducatives et les activités nécessaires pour garantir sa réinsertion. Le plan est supervisé conjointement par l'adolescent, sa famille et une équipe de professionnels. Une



fois par mois, les adolescents participent à des cercles de culture où ils peuvent discuter et échanger sur leurs expériences ainsi que sur des sujets importants comme la responsabilité, les rapports familiaux, l'orientation professionnelle, l'identité, la citoyenneté ou tout autre sujet choisi par eux. Ces moments d'échange et de partage sont une étape importante dans la réintégration des adolescents au sein de la société et la communauté.

## INTERVIEW

### *L'approche de parentalité positive mise en place en Côte d'Ivoire par DDE-CI*

Dans le cadre du programme ESB, Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) a mis en place une approche fondée sur la parentalité positive afin d'améliorer la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Eric Koffi Gnamien, coordinateur du programme ESB à DDE-CI nous parle de cette initiative.



**Comment DDE-CI vient en aide aux enfants en conflit avec la loi ?**

DDE-CI agit pour la protection des enfants en conflit avec la loi à travers des actions directes telles que l'assistance juridique, le soutien psychologique, l'aide à la réinsertion, des médiations entre les parents des auteurs d'infraction et les victimes, des appuis alimentaires, des recherches de famille et des ateliers de parentalité positive. Par ailleurs, afin de mieux outiller les acteurs de la justice juvénile, nous organisons des ateliers de renforcement des capacités. Nous effectuons également des actions de sensibilisation auprès des communautés afin de déstigmatiser les enfants en conflit avec la loi et leur offrir des opportunités réelles de réinsertion. Enfin, nous réalisons des actions de plaidoyer auprès des autorités pour la mise en œuvre de réformes législatives.

#### **En quoi consiste la parentalité positive ?**

Les liens entre les enfants en conflit avec la loi et leurs parents sont souvent distendus voire rompus avant et après l'infraction, empêchant une véritable réinsertion de l'enfant au sein de la communauté. La stratégie de parentalité positive a pour objectif de renouer les liens familiaux, en associant les parents au processus de réinsertion de l'enfant et en les sensibilisant à des pratiques d'éducation positive qui protègent l'enfant et garantissent sa réhabilitation.

Nous organisons des ateliers avec les enfants et leurs parents durant lesquels sont discutés des sujets tels que les droits et devoirs de l'enfant, la protection de l'enfant, les pratiques éducatives, la communication parent-enfant. Les ateliers sont encadrés par des membres de l'équipe ESB, un psychologue et des éducateurs. Les parents sont amenés à partager leur expérience des pratiques éducatives, et des conseils leur sont donnés. Dans un second temps, chaque enfant et ses parents se retrouvent pour échanger sur l'élaboration d'un projet de vie. Enfin, au terme de l'atelier, parents et enfants s'engagent à se soutenir en vue de la réalisation du projet de vie établi.

**Quel est l'impact de cette stratégie sur la réinsertion des enfants en conflit avec la loi ?**

L'impact de cette stratégie est très significatif ! Nous avons observé qu'une fois les parents sensibilisés à la protection de l'enfant et au rôle qu'ils ont dans sa réinsertion, ils rendent régulièrement visite à leur enfant et rencontrent le juge pour mineurs afin de discuter de mesures alternatives à la détention. A la suite de cela, de nombreux enfants sont remis à leurs parents, ils intègrent l'école ou débutent un métier et leur comportement s'améliore.

**Que pensent les enfants et les familles ayant bénéficié de cette stratégie ?**

Ces ateliers ont permis à de nombreux parents d'adopter de meilleures pratiques éducatives. Leur approche de l'enfant a changé et les relations avec leurs enfants se sont améliorées.

Les enfants quant à eux se sentent considérés et participent désormais à la vie familiale. Ceux qui n'avaient pas droit à la parole sont maintenant écoutés et voient leur opinion prise en compte. L'équipe du programme ESB est associée, sur demande de certains parents, au suivi des enfants afin de les soutenir dans cette initiative et permettre ainsi une réinsertion durable.



## SEMINAIRES ET FORMATIONS

### Colombie : 5<sup>e</sup> séminaire latino-américain « Enfance sans barreaux »

Le séminaire s'est tenu à Bogota du 9 au 11 juin 2015 et portait sur « L'efficacité des mesures socio-éducatives dans la réinsertion familiale et sociale des adolescents en conflit avec la loi ». Chaque organisation partenaire avait invité plusieurs experts de son pays travaillant auprès des enfants en conflit avec la loi (juge, procureur, avocat, assistant social, psychologue, directeur de centre). Au total, 35 acteurs de la justice juvénile réunis pour réfléchir et travailler ensemble pour une meilleure justice réparatrice.



Le 11 juin, l'Acte public du séminaire a réuni plus de 150 personnes. L'allocation de bienvenue a été assurée par la Coordinatrice de projets pour la région andine de l'Agence Française de Développement en Colombie. Une journée riche en discussions, débats, échanges, avec comme seul objectif, agir pour mettre en place une justice juvénile réellement réparatrice et respectueuse des enfants et de leurs droits. Cette journée s'est clôturée par la présentation publique d'une série de recommandations à destination des Etats et des organisations de la société civile. Ces recommandations serviront d'outil de plaidoyer pour l'ensemble des organisations partenaires auprès des autorités de leur pays.



### Guatemala : ateliers de renforcement des capacités pour les professionnels accompagnant les adolescents en conflit avec la loi

L'ICCPG a réalisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités à destination des professionnels accompagnant les jeunes en conflit avec la loi. En décembre 2014 et mai 2015, six ateliers de formation à destination de 58 avocats de l'Unité spéciale pour les adolescents du Ministère Public ont été organisés. Les participants ont été sensibilisés à l'importance des peines non privatives de liberté. L'objectif des ateliers était également de renforcer l'accompagnement juridique que cette unité offre aux jeunes en conflit avec la loi.

En juin 2015, à travers six ateliers, l'ICCPG a également formés 60 professionnels (psychologues, assistants sociaux, éducateurs) accompagnant les jeunes effectuant une mesure privative ou non privative de liberté, afin de renforcer l'accompagnement psychologique, éducatif, familial, sanitaire et professionnel de ces jeunes.

### Togo : formation des professionnels pour une meilleure protection des enfants en conflit avec la loi

Le BNCE-Togo a organisé tout au long de l'année une série de formations pour les professionnels de l'enfance. En août 2014, à Kara, 25 acteurs de la justice (magistrats, officiers de police, greffiers) ont été formés aux cadres légaux international et national de protection des enfants en conflit avec la loi et à la justice réparatrice. Le BNCE-Togo a aussi présenté ses actions en matière de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et a partagé avec les participants divers outils de sensibilisation promouvant la justice réparatrice, dont les bandes dessinées de sensibilisation à la justice juvénile.

En septembre 2014, deux séminaires de formation pour les travailleurs sociaux ont été organisés à Atakpamé et Tsévié. Ressemblant respectivement 22 et 23 participants, l'objectif était de montrer le rôle des travailleurs sociaux tout au long de la procédure judiciaire ainsi que les méthodes d'interventions psychosociales pour les enfants en conflit avec la loi. Enfin, en juin 2015, le BNCE-Togo, accompagné d'un psychologue et d'un magistrat, est intervenu à Kara auprès de 25 travailleurs sociaux. Ces derniers ont été sensibilisés aux droits de l'enfant, à leurs besoins, mais aussi aux techniques d'interventions psychosociales pour les enfants en conflit avec la loi.

### RDC : étude sur la justice juvénile

Le BNCE-RDC a réalisé une étude sur les droits des enfants en conflit avec la loi et les pratiques coutumières. Intitulé, « Rapport d'enquête sur les pratiques traditionnelles en rapport avec la justice restaurative dans la province du Bas-Congo », il identifie des pratiques traditionnelles favorisant la médiation entre l'auteur, la victime, la communauté et les alternatives à la privation de liberté des enfants en conflit avec la loi. L'objectif est d'adapter les pratiques recensées au contexte actuel et de diffuser, notamment dans le droit positif, des pratiques traditionnelles existantes pouvant servir de modèles de justice réparatrice.

## PUBLICATION

Actas del Seminario  
NINEZ SIN REJAS

María una visión restauradora de los sistemas de reinserción socio-familiar para adolescentes en conflicto con la ley penal en América Latina



En 2015, les Actes du 4<sup>e</sup> séminaire latino-américain intitulé « Vers une vision réparatrice des systèmes de réinsertion socio-familiale pour les enfants en conflit avec la loi » ont été publiés en espagnol et diffusés par les partenaires ESB. Une version électronique en portugais est également disponible.

## Brésil : mobilisation contre l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale

Depuis plusieurs mois, la situation des jeunes s'est fortement dégradée au Brésil, notamment avec la volonté du Congrès d'abaisser l'âge de la responsabilité pénale. Si cette réforme est adoptée, des jeunes dès 16 ans, pourraient être jugés de manière similaire aux adultes et les peines privatives de liberté risqueraient de prendre le pas sur les mesures alternatives à la détention.

La Pastoral do Menor est fortement mobilisée afin que cette réforme ne soit pas adoptée. Elle interpelle les autorités et réalise de nombreuses activités de plaidoyer et de mobilisation (débat télévisés, émissions de radio, lettres aux députés, marches). Des actions sont aussi menées via Internet et les réseaux sociaux.

Le BICE agit quant à lui pour mobiliser la communauté internationale. En juin, le BICE et tous les partenaires ESB en Amérique latine et Afrique ont diffusé un communiqué appelant à rejeter ce projet de réforme. En août, une lettre sera envoyée aux députés brésiliens. Lors de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2015, le BICE interpellera également les Nations Unies sur ce problème.



A Pastoral do Menor diz NÃO à REDUÇÃO DA MAIORIDADE PENAL



Siège Social :  
70 Boulevard de Magenta  
75010 Paris  
Tél. : +33 (0)1 53 35 01 00

Coordination des programmes :  
44 rue de Lausanne  
CH - 1201 Genève  
Tél. : +41 (0)22 731 32 48

Pour en savoir plus  
sur le programme  
rendez vous sur  
[www.bice.org](http://www.bice.org)

Bulletin Enfance sans barreaux - juin 2015  
- annuel - Directrice de la communication :  
Sandrine Tiffreau - Secrétaire de rédaction  
et maquette : Marina Gente - Comité de  
rédaction : Anne-Laurence Lacroix, Maria  
Camila Caicedo, Marie-Laure Joliveau,  
Marina Gente, Yao Agbetse - Photos :  
©BICE, ©BNCE-Mali, ©DDE-CI, ©PdM,  
©RTC-Colombie - BICE (Bureau International  
Catholique de l'Enfance) - Diffusion  
générale.

### EN AMÉRIQUE LATINE

**Au Brésil, la Pastoral do Menor** de Fortaleza collabore avec le BICE depuis 2011 et intervient dans les communes de Bom Jardim, Jardim Iracema et Pirambu auprès des enfants qui accomplissent une mesure de travail d'intérêt général.  
Coordinatrice de projet : Joana Vidal

**En Colombie, les Tertiaires Capucins** collaborent avec le BICE depuis 1993 et travaillent dans huit centres fermés et six centres ouverts auprès des enfants en conflit avec la loi.  
Coordinatrice de projet : Lina Janneth Mendivelso Quintero

**En Equateur, les Tertiaires Capucins** collaborent avec le BICE depuis 1993 et gèrent trois centres fermés et le Centre La Dolorosa pour les enfants qui accomplissent une mesure de pré-liberté.  
Coordinateur de projet : Martín Estrella Garcia

**Au Guatemala, l'ICCPG (Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales)**, collabore avec le BICE depuis 2008 et accompagne les enfants en conflit avec la loi dans les départements de Guatemala, Quiché, Chimaltenango et Alta Verapaz.  
Coordinatrice de projet : Sayda Esmeralda Monteroso Sánchez

**Au Pérou, OPA (Observatorio de Prisiones Arequipa) et COMETA (Compromiso desde la Infancia y la Adolescencia)** collaborent avec le BICE depuis

## Sur le terrain Les organisations partenaires

2000 et travaillent dans quatre centres fermés à Arequipa, Cusco et Lima.

Coordinateurs de projet : María Consuelo Barletta Villarán (COMETA) et Roberto Cervantes Rivera (OPA)

### EN AFRIQUE

**Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) du Mali** exécute depuis 1996 le projet de protection des enfants privés de liberté dans les régions de Bamako, Ségou, Mopti et Sikasso.  
Coordinateur de projet : Moussa Bagayoko

**Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) du Togo** met en œuvre depuis 2007 le projet de protection des enfants en conflit avec la loi, en partenariat avec dix centres d'alternative à l'emprisonnement dans onze villes.  
Coordinateur de projet : Juste Adje Dometo

**DDE-CI (Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire)** exécute depuis 2005 un projet d'appui aux enfants privés de liberté au Centre d'Observation des Mineurs (COM) en collaboration avec la Brigade pour la protection des mineurs.  
Coordinateur de projet : Eric Koffi Gnamien

**Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) RD Congo** est le seul acteur local à proposer une alternative à l'emprisonnement à travers le Centre Sauvetage de Kinshasa (CSK).  
Coordinateur de projet : Aimé Ngaliema Adji

Avec le soutien de :



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement



unicef



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE